

## Décret du 19 juillet 2021 modifiant le décret du 1<sup>er</sup> juin 2021

Extension du champ  
d'application du pass  
sanitaire

Le pass sanitaire est désormais exigé à compter de 50 visiteurs/spectateurs (contre 1000 précédemment) :

- \* dans tous les ERP où il était déjà appliqué depuis le 30 juin ;
- \* dans tous les ERP relevant du secteur des loisirs : ERP de type PA, X, P, L, T et Y.

Le pass sanitaire n'est pas exigé (jusqu'au 30 septembre) pour les enfants de 12 à 18 ans, y compris dans les lieux qui étaient déjà soumis au pass depuis le 30 juin.

A noter que le projet de loi relatif à la gestion de la crise sanitaire actuellement soumis à l'examen du Conseil Constitutionnel prévoit une **nouvelle extension du pass sanitaire** :

- \* **dès le premier visiteur/spectateur accueilli** (suppression du seuil de 50) ;
- \* **à de nouveaux secteurs** : bars et restaurants ; transports publics de longue distance ; services et établissements de santé, sociaux et médico-sociaux...

# Le pass sanitaire



Le pass sanitaire est constitué de l'une des trois preuves suivantes et est désormais demandé pour assister à des événements/activités de plus de 50 personnes :

- schéma vaccinal complet (J+7 après la 2<sup>nd</sup>e injection de Pfizer, Moderna ou AZ ou J+28 après l'injection du vaccin monodose Janssen);
- test négatif de moins de 72h (antigénique ou RT-PCR) ;
- test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19 (datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois).

Toutes les réponses à vos questions sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

## Annonces du Président de la République – 12 juillet 2021

- Fin de la gratuité des tests PCR à l'automne

Les tests PCR deviendront payants à l'automne, sauf prescription médicale, « afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été communiquée.

- Une troisième dose dès le mois de septembre

Pour éviter une baisse du taux d'anticorps chez certains, une campagne de rappel vaccinal à compter de début septembre sera également mise en place pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

# TousAntiCovid Verif



TousAntiCovid Verif

L'outil à destination des  
professionnels pour  
vérifier les preuves  
sanitaires rapidement

Tuto vidéo de l'installation :  
<https://www.youtube.com/watch?v=P0ZA8ApNif8>



Une application



pour les professionnels

Regarder sur YouTube